



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 87425

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur l'avenir des structures de l'information jeunesse. L'information jeunesse exerce des missions essentielles d'écoute, de conseil et d'orientation auprès de nombreux jeunes qui sont confrontés à de graves difficultés dans de nombreux domaines (social et professionnel, orientation, formation, santé, logement...). Aussi, ce dispositif de proximité remplit de toute évidence une véritable mission de service public avec, depuis l'origine, un soutien continu de l'État et de ses services déconcentrés. Or les administrateurs et professionnels de ces structures associatives constatent un certain désengagement de l'État et manifestent une grande inquiétude sur l'avenir de l'information des jeunes. Cette crainte est renforcée par le manque de référence à l'information jeunesse comme premier accueil, dans la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Aussi, dans un contexte de restrictions budgétaires, de réorganisation des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, et de la réforme en cours des collectivités territoriales, il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions dans ce domaine et en particulier les garanties sur lesquelles il peut s'engager afin d'assurer la pérennité de l'information jeunesse sur l'ensemble de nos territoires.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87425

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9604

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)